

L'ENSEIGNEMENT ET LES ACTIVITES	VOS COTISATIONS	DATES ET ASPECTS PRATIQUES
<p>L'école de musique, pour les enfants ou les adultes : des cursus d'apprentissage. Pour les musiciens amateurs, orchestres, groupes.</p> <p><u>Lieu d'apprentissage pour qui ?</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A partir de 5 ans, (grande section de maternelle)</li> <li>- Initiation C.P, 6 ans</li> <li>- Débutant, formation musicale, chorale initiation à la pratique collective 7 ans (CE1)</li> <li>- Instrument de votre choix plus formation musicale à partir de 8 ans (CE2).</li> <li>- Pour les adultes, instruments et formation musicale spécifique.</li> </ul> <p><b>(Obligation de suivre les cours de formation musicale indispensable et donc obligatoire pour les nouveaux élèves adultes, sauf dérogation après tests).</b></p>	<p>35,00 € de frais d'inscription par élève plus cotisation annuelle selon l'activité suivie.</p> <p>Mise en place d'une dégressivité en fonction du nombre d'élève par famille.</p> <p><u>Pour les Saint-Orennais :</u> Cotisations indexées sur votre quotient familial.</p> <p>Paiement au mois ou au trimestre.</p> <p>La cotisation prend en compte l'ensemble des cours de l'année et est une moyenne.</p>	<p>Date limite de renvoi des dossiers pour les inscriptions par correspondance : <b>30 août 2017 inclus.</b></p> <p>Mairie de Saint-Orens Ecole de Musique 46 Avenue de Gameville 31650 SAINT-ORENS</p> <p><u>Pièce à joindre au moment de l'inscription :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dossier d'inscription rempli,</li> <li>• <b>35,00 euros</b> par élève inscrit (<b>par chèque à l'ordre du Trésor Public</b>),</li> <li>• 2 enveloppes par famille (<b>format 22/11</b>) timbrées libellées à votre adresse,</li> <li>• <u>pour les Saint-Orennais</u> : copie de votre avis d'imposition sur les <b>revenus 2016</b>.</li> </ul>
<p><b>LA FORMATION MUSICALE NE PEUT ETRE ARRETEE AVANT QU'UN CURSUS SOIT TERMINE</b></p>	<p>Merci de bien vouloir noter que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Tout trimestre commencé est dû ;</b></li> <li>- <b>Les jours fériés et les vacances scolaires ne sont pas déductibles de même que les cours que vous manquez ;</b></li> <li>- <b>Pour toute feuille d'imposition non présentée, le tarif le plus élevé sera appliqué.</b></li> </ul>	<p><b>Reprise des cours le : Jeudi 14 Septembre 2017</b></p> <p><b>Conseil pratique</b> : N'achetez pas d'instrument de musique sans conseil du professeur : à tout niveau de marque et de prix, il y a divers modèles adaptés,</p> <p><b>Rappel</b> :</p> <p>Pour vos achats de partitions, accessoires, instruments :</p> <p style="text-align: center;"><b>Synth'o Music</b> 35 avenue de la Marquaille à Saint-Orens</p>
<p><u>Lieu de pratique amateur</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Orchestre à cordes,</li> <li>- Orchestres d'harmonie,</li> <li>- Musique d'ensemble, musique de chambre</li> <li>- Ateliers jazz-improvisation ,</li> <li>- Big Band,</li> <li>- Opéra pour enfants,</li> <li>- Chorale d'enfants.</li> </ul>		